

Strasbourg, le 23 DEC. 2024
CAB/ML

Objet : Information aux habitant·e·s sur le projet d'un centre d'hébergement familial au 11 rue de la Montagne Verte.

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, et conformément à nos engagements pris lors de la réunion publique du 11 juin 2024, nous souhaitons vous tenir informé·e·s des étapes en cours et à venir du projet de centre d'hébergement familial à Montagne Verte. Comme présenté lors de la réunion publique, ce centre correspond à la volonté conjointe de la Préfecture du Bas-Rhin et de la Ville de Strasbourg de répondre aux besoins d'hébergement des familles à la rue.

Dans le cadre de sa stratégie d'habitat intercalaire, la Ville a financé un appel à assistance à maîtrise d'ouvrage, confié à Plateau Urbain, qui a permis d'identifier le terrain situé au 11 rue de la Montagne Verte comme susceptible d'accueillir un tel projet. Le terrain a ensuite été proposé à la Préfecture du Bas-Rhin, qui a confirmé son intérêt pour le site et s'est engagée de son côté à mobiliser des financements pour la construction du site et l'hébergement des personnes.

Le projet porte sur l'accueil de 70 à 80 personnes en situation régulière, ce qui représente environ 15 à 20 familles. Les personnes hébergées seront accompagnées par des travailleurs sociaux dans l'accès à l'emploi et au logement, pour une durée de 6 mois renouvelable. L'ouverture sur le quartier constituera également une composante forte du projet. À ce titre, le centre comprendra une salle partagée dont les usages seront définis de façon concertée avec les habitant·e·s.

Sur le plan immobilier, ce centre sera installé pour une durée de 10 ans à compter de son ouverture, ce qui correspond à la durée minimale pour amortir le coût de l'investissement.

Le terrain sera ensuite libéré pour accueillir un nouveau projet, qui reste à imaginer. Compte tenu de son emplacement, les règles liées à la Ceinture Verte seront pleinement respectées et une attention particulière sera portée à son intégration avec la nature. La mise en compatibilité sanitaire du sol, financée par la Ville et nécessaire à l'installation du projet, sera entamée dès qu'un constructeur aura été identifié, la nature de la terre à utiliser dépendant du plan d'implantation du futur bâtiment.

Après avoir envisagé dans un premier temps de passer par un marché public, la Préfecture du Bas-Rhin, financeur majoritaire du projet et, à ce titre, pilote sur les aspects procéduraux, a convenu qu'il apparaissait finalement plus pertinent de lancer un appel à projet.

.../...

Cette procédure permettra notamment à un opérateur, ou à un consortium d'opérateurs, de proposer une réponse unique sur l'ensemble des aspects du projet, favorisant ainsi la bonne adéquation entre les besoins immobiliers liés au projet social et le projet de construction. Le cahier des charges de cet appel à projet fera l'objet d'une double publication, à la fois sur le portail des aides de la Ville de Strasbourg (aides.strasbourg.eu) et sur la plateforme d'achat de l'État (marche-public.gouv.fr).

Dès qu'un opérateur aura été identifié, une nouvelle réunion publique sera organisée afin de le présenter aux habitant·e·s et de poser les bases d'un dialogue visant à définir ensemble les usages des espaces ouverts sur le quartier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jeanne BARSEGHIAN

LETTRE AUX RIVERAINS